

Engagements existants et planifiés pour la cible 11.2

OE	Tâche	Responsabilité
Politiques publiques		
a	Tâches cantonales selon les thèmes du Plan directeur cantonal thèmes T201 (Transports publics), T203 (Mobilité combinée), T204 (Réseau cyclable), T207 (Chemins pour piétons) et le Plan cantonal des transports en vue de favoriser le développement et l'utilisation des transports publics ainsi que le recours à la mobilité douce, de même que la mobilité dite « combinée », permettant d'enchaîner différents moyens de transports sur un trajet donné, notamment via la création d'interfaces de mobilité aux endroits stratégiques.	Selon PDCant et PCTr
a	Révision de la loi du 15 décembre 1967 sur les routes (LR; RSF 741.1) et de la loi du 20 septembre 1994 sur les transports (LTr; RSF 780.1), qui seront réunies en une seule loi (loi sur la mobilité) afin d'aborder la mobilité de façon globale et sous l'angle du développement durable.	DIME
b	Mise en œuvre du Plan sectoriel vélo.	Selon Plan sectoriel vélo
c	Révision de la loi du 14 décembre 1967 sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVA; RSF 635.4.1) en vue de favoriser fiscalement les véhicules plus propres.	DFIN
d	Tâches cantonales selon les thèmes 407 (Protection de l'air), 408 (Lutte contre le bruit) du Plan directeur cantonal en vue de réduire les émissions liées aux combustibles et carburants et de limiter les nuisances sonores dues à la mobilité et aux infrastructures de transport.	Selon PDCant
e	Mesures selon le Plan climat en vue de diminuer les déplacements et de décarboniser le secteur des transports en tenant compte de l'impact environnemental des techniques alternatives.	DIME
f	Réflexion en cours sur la mobilité du futur, en prenant en considération les développements à venir.	SMo
f	Mise en place d'un observatoire de la mobilité. Cet observatoire comportera un dispositif permettant l'acquisition des données et leur valorisation subséquente, pour, notamment étudier les différents comportements en termes de mobilité et cerner les potentiels en termes de report modal.	SMo
Propre fonctionnement de l'État		
a, d	Intégration d'un objectif lié à la mobilité durable et en faveur de la flexibilisation du temps de travail (ayant également un impact positif en termes de mobilité) dans la nouvelle loi sur le personnel de l'État.	SPO
a, b	Groupe de travail Plans de mobilité chargé de conseiller les services souhaitant mettre en place des actions en faveur de la mobilité durable en s'appuyant sur un catalogue de mesures annexé à la Directive sur les plans de mobilité.	SG-DIME, SPO, SMo, SBat, AFin
c	Réalisation d'un projet pilote pour l'installation de bornes électriques dans les parkings de l'État et déploiement selon résultats du projet.	SBat
c	Mise en œuvre de la Directive relative à l'achat des véhicules de l'État.	Services concernés
Soutien à des projets de tiers		
a	Soutien au projet Pedibus.	SSP
Tous champs confondus		
e	Mesures liées à l'axe « Mobilité » dans le cadre du Plan climat.	Selon Plan climat